DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 30 MARS 2017

Délibération
n° 2017.03.273

Extension de la Zone Industrielle n° 3 - commune de l'Isle d'Espagnac : Cession de terrain au groupe SIRMET

LE TRENTE MARS DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mars 2017**

Secrétaire de séance : Véronique ARLOT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Samuel CAZENAVE à Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bernard DEVAUTOUR à Eric SAVIN, Georges DUMET à Gérard ROY, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER à Yannick PERONNET, Michel GERMANEAU à Jean-François DAURE, Fabienne GODICHAUD à André BONICHON, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Bernadette FAVE, Catherine PEREZ à Francis LAURENT, Zahra SEMANE à Bernard CONTAMINE, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Karen DUBOIS, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2017

DELIBERATION N° 2017.03.273

ZONES D'ACTIVITES	Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

EXTENSION DE LA ZONE INDUSTRIELLE N° 3 - COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSION DE TERRAIN AU GROUPE SIRMET

Le groupe SIRMET est spécialisé dans le traitement et le recyclage des déchets métalliques. Il est implanté dans le sud-ouest et notamment sur la zone industrielle n°3 suite au rachat de la société Bernon.

Le groupe souhaite développer une unité de désamiantage de pièces métalliques. Il s'agit d'une activité actuellement en fonction sur le site de Brive.

Afin d'accueillir cette nouvelle activité sur l'agglomération, SIRMET va investir dans :

- un bâtiment d'oxycoupage et ses ateliers
- un process de décapage haute pression et grenaillage
- des aménagements extérieurs.

Ces investissements seront réalisés sur le foncier actuellement propriété de l'entreprise et bénéficiant d'un embranchement ferroviaire. Afin de libérer ce foncier, des activités et des matériels doivent être déplacés.

C'est dans ce cadre que l'entreprise a fait part à GrandAngoulême de son souhait d'acquérir le lot n°3 section AB210 de la zone industrielle n°3, d'une surface de 6 009 m² afin d'y implanter les activités déplacées.

Le projet impliquera la création d'emplois (entre 5 et 10) et des investissements à hauteur de 2,5 millions d'€, en outre, il permettra la consolidation d'une activité industrielle sur le territoire en lien avec des problématiques environnementales.

Au regard de ces éléments, la vente du lot concerné pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 23 € HT/m², soit 138 207 € HT pour une surface totale de 6 009 m², augmenté de la TVA pour 27 641,40 € (soit 138 207 € x 20%).

La différence avec le prix de vente proposé (30 €/m²) se justifie par l'intérêt économique global du projet, la création d'emplois et par la présence de merlons de terre sur le terrain dont l'acquéreur fera son affaire pour l'enlèvement.

La somme totale à régler pour cette acquisition par SIRMET s'élève donc à 165 848,40 € TTC.

Vu l'avis du service France domaines,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession à l'entreprise SIRMET, ou à toute autre société portant le projet immobilier pour son compte, du lot n°3 de la ZI n°3, cadastré AB 210, d'une surface totale de 6 009 m² au prix convenu de 138 207 € HT augmenté de la TVA pour 27 641,40 €, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

DE METTRE à disposition de l'entreprise SIRMET ledit lot afin de débuter les travaux dans l'attente de la signature des actes notariés.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à venir.

DE CONSTATER la recette à l'article 7015 du budget annexe développement économique.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **15 mai 2017**	**Affiché le :** **15 mai 2017**

Commune de
L'ISLE
D'ESPAGNAC

VENTE D'UN TERRAIN

DOSSIER TECHNIQUE

Présenté par
Mr Le Président

JF.DAURE

Proposé par
Le DGA2E

X.HURTEAU

Etabli par
Le Technicien

Ph.DOCHE

Affaire GA/Sirmet

Date : Mai 2017

ETAT PARCELLAIRE

SITUATION ANCIENNE

NOMS ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	SECTION	N°	CONTENANCE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME 25 Boulevard Besson Bey 16000 ANGOULEME	AB	210	60 a 09 ca

SITUATION NOUVELLE

NOMS ET ADRESSE DES PROPRIETAIRES	SECTION	N°	CONTENANCE
SIRMET ZI N° 3 - BP 501 16160 GOND PONTOUVRE	AB	210	60 a 09 ca

PLAN DE SITUATION

PLAN PARCELLAIRE

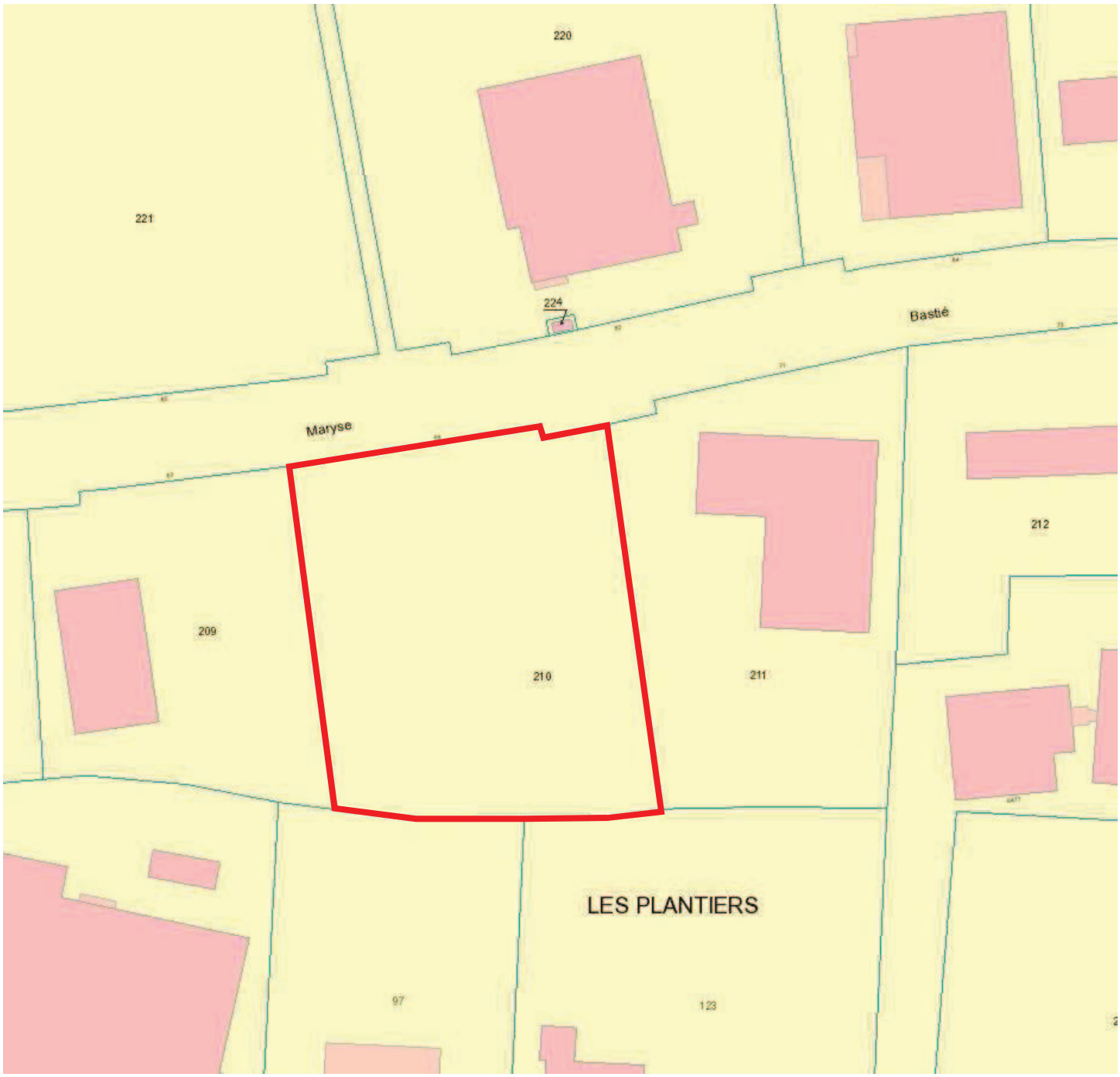

Section AB N°210